

18 septembre 2026
Original : anglais

F

**Convocation pour la 142^e session
du Conseil international du Café
et les réunions connexes :
28-30 septembre 2026
Genève (Suisse)**

Le Président du Conseil international du Café et la Directrice exécutive de l'Organisation internationale du Café (OIC) ont l'honneur d'inviter les Membres de l'Organisation à la **142^e session du Conseil international du Café et les réunions connexes qui se tiendront à Genève, en Suisse, du 28 au 30 septembre 2026.**

L'ordre du jour provisoire et les informations nécessaires pour participer aux événements et réunions sont ci-joints. Nous serons honorés d'accueillir les représentants de votre gouvernement et de bénéficier de vos précieuses et constructives contributions aux discussions, pour l'amélioration du secteur mondial du café.

Nous saisissons cette occasion pour vous exprimer les assurances de notre très haute considération.



Michael Wheeler
Président
Conseil international du Café



Vanúsia Nogueira
Directrice exécutive
Organisation internationale du Café

RENSEIGNEMENTS POUR LES PARTICIPANTS *

- 142^e session du Conseil international du Café
- 8^e Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

I. Lieu.....	3
II. Cérémonie d'ouverture.....	3
III. Programme provisoire.....	3
IV. Participation et coût	4
V. Pouvoirs.....	5
VI. Admission des observateurs.....	5
VII. Langues et documents.....	6
VIII. Orateurs.....	6
IX. Demandes de réunions	6
X. Visas et hébergement.....	6
XI. Exonération de responsabilité	7

Annexe I	Ordre du jour provisoire – 142 ^e session du Conseil
Annexe II	Lettre type de pouvoir
Annexe III	Modèle d'autorisation à représenter un Membre et exercer son droit de vote
Annexe IV	Formulaire d'inscription pour les observateurs
Annexe V	Programme provisoire
Annexe VI	Conditions d'entrée et informations sur les visas
Annexe VII	Liste des hôtels

*Le présent document contient des informations sur la 142^e session du Conseil international du Café et les réunions connexes qui étaient disponibles au moment de sa rédaction. Bien que tous les efforts aient été faits pour vérifier les informations fournies, le secrétariat de l'OIC ne peut être tenu responsable d'éventuelles inexactitudes.

I. LIEU

1. La 142^e session du Conseil international du Café et le 8^e Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux se tiendront au Centre International de Conférences Genève (CICG) à Genève, en Suisse.

II. CEREMONIE D'OUVERTURE

2. La cérémonie d'ouverture, réservée exclusivement aux Membres, aux observateurs et aux invités, aura lieu le **lundi 28 septembre 2026**.

3. Pour toute la durée de la session du Conseil, les délégations seront assises dans l'ordre alphabétique anglais. Chaque délégation gouvernementale se verra attribuer une table pour le chef de délégation et des sièges pour les suppléants et les conseillers. Des places spécialement identifiées seront disponibles pour les autres participants.

III. PROGRAMME PROVISoire

4. **La 142^e session du Conseil et toutes les réunions connexes de l'OIC se tiendront du 28 au 30 septembre 2026 à Genève.** Pour plus d'informations, veuillez consulter le programme provisoire des réunions et événements, joint au présent document (**annexe V**).

Conseil international du Café

5. L'ordre du jour provisoire de la 142^e session du Conseil international du Café est joint à ce document (**annexe I**). Les Membres qui souhaitent soumettre des documents pour distribution, suggérer des questions à examiner ou faire des exposés pendant les réunions sont priés d'en aviser la Directrice exécutive par écrit **au plus tard le lundi 31 août 2026**.

6. Les délégués souhaitant **retirer leur badge** dans l'après-midi du dimanche 27 septembre sont priés d'en informer au préalable le Secrétariat de l'OIC en écrivant à ottelli@ico.org. L'heure et le lieu de retrait des badges vous seront communiqués dès confirmation.

8^e Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux et réunion du GTPPC réservée aux Sherpas

7. Le 8^e Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux, qui fait partie du dialogue sectoriel structuré dirigé par l'OIC, aura lieu le **mercredi 30 septembre 2026**. Ce forum de haut niveau réunit des dirigeants de premier plan de la chaîne de valeur du café, des producteurs, des commerçants, des torréfacteurs, des détaillants et des dirigeants politiques, ainsi que des partenaires au développement et la société civile. Les parties prenantes examineront les résultats des travaux du Groupe de travail public-privé sur le café (GTPPC) et chercheront à parvenir à des engagements et à des actions mesurables pour l'avenir durable des caféiculteurs et de l'ensemble du secteur du café conformément aux Objectifs de développement durable des Nations Unies. Une

séance à huis clos des représentants du secteur privé du GTPPC (séance à huis clos du Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux) aura également lieu le **lundi 28 septembre**.

8. Les « sherpas » du GTPPC, provenant des secteurs public et privé, se réuniront le **lundi 28 septembre** (réunion du GTPPC réservée aux Sherpas).

Réunions de coordination

9. Les réunions de coordination destinées aux Membres exportateurs et importateurs sont généralement organisées par le porte-parole de chaque groupe afin de discuter de questions d'intérêt commun et d'harmoniser leurs priorités. Pour la 142^e session du Conseil, des réunions de coordination des Membres peuvent se tenir le **lundi 28 septembre 2026**.

Événements organisés par le pays hôte

10. Le **lundi 28 septembre, de 18h30 à 20h00**, le Gouvernement suisse organisera une réception pour tous les délégués de l'OIC ainsi que pour les invités.

11. Le **lundi 28 septembre, de 16h45 à 18h30**, la [Plateforme suisse pour un café durable \(SSCP\)](#) organisera un événement pour tous les délégués de l'OIC ainsi que pour les invités. La SSCP rassemble 80 membres, parmi lesquels des négociants, des torréfacteurs, des détaillants, des chercheurs, des organisations de la société civile et des acteurs du secteur public, afin de promouvoir le développement durable tout au long de la chaîne de valeur du café. Sa [Feuille de route 2030](#) poursuit des objectifs ambitieux en matière de durabilité sociale, économique et environnementale grâce à la responsabilisation, à l'apprentissage entre pairs, au dialogue international et à des partenariats public-privé financés par le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) et d'autres membres de la SSCP. Cette session présentera des [projets multipartites](#) menés au Vietnam, au Mexique et en Colombie, qui améliorent les moyens de subsistance des agriculteurs et favorisent une production durable. Des membres de la SSCP participeront également à cette session.

Événements annexes

12. Les Membres de l'OIC et les observateurs sont invités à participer à une visite guidée du Portail des Nations le **mardi 29 septembre 2026**, organisée par le gouvernement suisse. Le départ est prévu à 18h, depuis l'entrée du Centre de conférences (CICG), à l'issue des réunions de la journée. Aucune inscription n'est requise et un verre sera offert aux participants à la fin de la visite.

13. Les **1er et 2 octobre 2026**, l'Association suisse des négociants en café (*Swiss Coffee Trade Association* – SCTA) organisera le **17^e Forum et dîner de la SCTA** à Montreux, en Suisse. Ce forum est un événement international dédié au secteur du café qui rassemble des dirigeants issus de l'ensemble de la chaîne de valeur mondiale du café afin de débattre des principaux enjeux commerciaux, géopolitiques et de développement durable qui façonnent l'avenir du café. **INFORMATION IMPORTANTE : Le 17^e Forum et dîner de la SCTA est un événement indépendant qui ne fait pas partie du programme officiel de l'OIC. La participation est soumise à une inscription préalable de la part des délégués intéressés, qui sont également chargés d'organiser et de prendre en charge les frais de transport entre Genève et Montreux.** Vous trouverez de plus amples

informations ainsi que le formulaire d'inscription sur <https://www.sc-ta.ch/events/17th-forum-dinner-2026/>.

IV. PARTICIPATION ET COUTS

Conseil international du Café (CIC)

14. Les gouvernements participants, les observateurs, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales sont responsables des frais de participation de leurs délégués à la 142^e session du CIC.

15. À des fins d'identification et de sécurité, tous les participants aux réunions sont tenus de présenter une pièce d'identité avec photo afin de pouvoir retirer leur badge à leur arrivée à l'endroit où le Conseil aura lieu.

V. POUVOIRS

16. Conformément à l'article 3 du Règlement de l'Organisation, les pouvoirs des délégations Membres sont remis par écrit à la Directrice exécutive. Chaque Membre désigne un représentant et un ou plusieurs suppléants. Un Membre peut également désigner un ou plusieurs conseillers auprès de sa délégation.

17. Les pouvoirs des représentants, suppléants et conseillers d'un Membre doivent être communiqués par écrit à la Directrice exécutive sur papier à en-tête des autorités compétentes désignées par le Membre (c'est-à-dire le ministère ou l'organisme gouvernemental compétent du pays Membre, ou par un représentant de la Mission diplomatique du Membre concerné, soit dans le pays où se trouve le siège de l'Organisation, soit là où se tient la session). Les Membres sont priés de se concerter avec leurs autorités pour éviter de délivrer des pouvoirs en double.

18. Les Membres sont priés de veiller à ce que la liste complète de leurs pouvoirs parvienne à l'Organisation **au plus tard le vendredi 21 août 2026**. Un modèle de lettre figure à l'**annexe II**. Des copies numérisées des pouvoirs peuvent être envoyées par courrier électronique au secrétariat (credentials@ico.org). Les délégations sont informées que la présentation en temps voulu des pouvoirs facilitera grandement le travail du secrétariat de l'OIC.

19. Il est également rappelé aux Membres qu'en cas d'empêchement, conformément au paragraphe (2) de l'article 13 de l'Accord de 2007, « Tout Membre exportateur peut autoriser par écrit tout autre Membre exportateur et tout Membre importateur peut autoriser par écrit tout autre Membre importateur à représenter ses intérêts et à exercer ses droits de vote à une ou plusieurs séances du Conseil ».

20. Un modèle d'autorisation figure à l'**annexe III**. Les lettres d'autorisation doivent être envoyées **au plus tard le vendredi 21 août 2026**. Des copies numérisées peuvent être envoyées par courrier électronique au secrétariat (credentials@ico.org).

VI. ADMISSION D'OBSERVATEURS

21. Conformément à la disposition de l'article 11 de l'Accord international de 2007 sur le Café (Accord de 2007), les pays non-membres et les organisations visées aux articles 15 et 16 dudit accord peuvent être invités par le Conseil à assister à n'importe laquelle de ses sessions en qualité d'observateur.

22. Conformément à la règle 5 du Règlement de l'Organisation ([ICC-102-7](#)), les représentants des organisations non gouvernementales et des associations et des organismes du secteur privé qui veulent assister à la session du Conseil sont invités à soumettre une demande écrite à la Directrice exécutive et à y indiquer les points de l'ordre du jour qui les intéressent. Ladite demande devrait être soumise au moins 45 jours avant la session. Un formulaire d'inscription des observateurs est joint à **l'annexe IV** et doit être envoyé à credentials@ico.org **au plus tard le jeudi 13 août 2026**.

23. Le Conseil décidera de l'admission d'observateurs au début de chaque session.

VII. LANGUES ET DOCUMENTS

24. Les langues officielles de l'Organisation sont l'anglais, l'espagnol, le français et le portugais.

25. Des services d'interprétation simultanée seront disponibles lors de la session du Conseil et du Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux dans la salle plénière.

26. Afin de réduire les dépenses et de minimiser l'impact sur l'environnement grâce à la numérisation des documents des réunions, les délégués sont vivement encouragés à apporter leurs tablettes ou ordinateurs portables aux réunions auxquelles ils participent plutôt que d'utiliser des copies papier des documents.

27. Une fois publiés, les ordres du jour et les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de l'OIC.

VIII. ORATEURS

28. Afin de faciliter le travail des interprètes et du personnel du secrétariat, les orateurs sont priés de soumettre à l'avance et le plus tôt possible le texte de leurs déclarations et/ou exposés au secrétariat de l'OIC.

IX. DEMANDES DE REUNIONS

29. Dans les limites des locaux et des services disponibles, tout sera mis en œuvre pour accueillir les groupes de délégations qui souhaiteraient se réunir. Les demandes pour de telles réunions doivent être adressées à la Chargée du secrétariat et des relations extérieures, Mme Veronica Ottelli, par courriel à ottelli@ico.org.

X. VISAS ET HEBERGEMENT

Visas et lettres d'invitation

30. Les délégués de certains pays auront besoin d'un visa pour entrer en Suisse. Les délégués de l'OIC ayant besoin d'une lettre d'invitation pour les aider à obtenir des visas doivent en faire la demande par écrit dès que possible (credentials@ico.org), en donnant des détails sur leur nom complet et leur date de naissance, ainsi que le numéro, la date de délivrance et la date d'expiration de leur passeport. Il est conseillé aux délégués de faire leur demande bien avant les réunions afin d'éviter les retards. Vous trouverez de plus amples informations sur les conditions d'obtention d'un visa et la procédure à suivre dans **l'annexe VI**.

Hébergement

31. **Les délégués sont responsables de réserver et de payer leur propre hébergement à Genève, ainsi que d'organiser leur transport entre l'aéroport, l'hôtel et le lieu des réunions.** Pour plus de commodité, vous trouverez dans **l'annexe VII** les informations relatives aux hôtels situés à proximité du lieu de la réunion, aimablement fournies par le pays hôte. Pour obtenir de plus amples informations concernant l'hébergement, les délégués sont invités à contacter leur mission permanente respective à Genève. Veuillez noter qu'aucune chambre n'a été réservée à l'avance et qu'aucun tarif préférentiel n'est proposé, compte tenu du large choix d'hébergements disponibles dans la région. L'OIC décline toute responsabilité pour toutes les questions relatives à l'hébergement.

XI. EXONERATION DE RESPONSABILITE

32. Les délégués sont responsables de leur propre sécurité à tout moment.

33. Il est conseillé aux délégués de ne pas laisser leurs porte-documents et autres articles personnels sans surveillance.

34. L'OIC décline toute responsabilité et exclut expressément toute responsabilité pour :

- tous les frais liés aux voyages, aux assurances, aux frais médicaux et aux frais d'hospitalisation ;
- coûts encourus avant et pendant le voyage (passeports, visas, etc.) ;
- perte ou détérioration d'objets de valeur ou d'effets personnels perdus/laissés dans le lieu de la réunion, à l'hôtel et dans les lieux d'événements sociaux.
- décès, handicap, maladie ou dommages corporels liés à la participation au CIC et/ou à des réunions et activités connexes.

35. Au cas peu probable où la 142^e session du Conseil international du Café serait annulée ou reportée en raison de circonstances indépendantes de la volonté de l'OIC, l'OIC ne sera pas responsable des frais encourus par le participant à l'événement.

Conseil international du Café
142^e session
28-30 septembre 2026
Genève (Suisse)

**Ordre du jour
provisoire**

Point**Document****Ouverture de la 142^e session du Conseil**

Le représentant du pays hôte prononcera un discours d'ouverture
Le Président du Conseil prononcera un discours d'ouverture.
La Directrice exécutive prononcera une allocution de bienvenue.

1. Ordre du jour provisoire : à adopter ICC-142-0 Rev. 1

2. Admission d'observateurs – à examiner [ICC-142-2](#)

Le Conseil décidera de l'admission d'observateurs et énumérera les points de l'ordre du jour qui leur seront ouverts.

3. Voix

3.1 Redistribution des voix pour la 142^e session du Conseil pour l'année caféière 2025/26 – à examiner et, le cas échéant, à approuver [ICC-142-1](#)

La Cheffe des opérations fera rapport.

4. Locaux

4.1 Groupe de travail pour les discussions relatives aux locaux de l'OIC (WGDP) – à examiner [FA-370/24](#)
[ED-2464/24 Rev. 2](#)

Le Président du Groupe de travail pour les discussions relatives aux locaux de l'OIC fera rapport. [ED-2498/26](#)
[ICC-141-5](#)
[WGDP-02/26 Rev. 1](#)
[WGDP-07/26](#)
[WGDP-08/26 Rev. 2](#)

4.2 Décision concernant l'exploration d'éventuelles nouvelles propositions d'accueil du siège de l'OIC – à examiner verbal

4.3 Décision relative à l'autorisation du mandat visant à faire appel à la clause de résiliation anticipée du contrat de location – à examiner verbal

5. Politiques nationales en matière de café – à noter verbal

Les Membres sont invités à rendre compte des progrès et des changements dans le secteur du café et des politiques connexes dans leur pays.

6. Rapport sur les travaux de l'OIC et sur la situation du marché – à noter

La Directrice exécutive présentera un rapport sur les travaux de l'Organisation, verbal soulignant les progrès, les réalisations, les défis, les opportunités et les contraintes, et mettant l'accent sur l'exécution du Programme des activités, y compris le cadre réglementaire, les partenariats et les contributions volontaires.

6.1 Plateforme d'intelligence du marché du café de l'OIC – à noter verbal

6.2 Groupe de travail public-privé sur le café (GTPPC) – à noter verbal

La Directrice exécutive fera rapport.

6.3 Tendances de consommation dans le secteur du café de spécialité – à noter verbal

Le directeur général de l'Association des Cafés de Spécialité (SCA) fera une présentation.

7. Accord international de 2022 sur le Café

7.1 Membres de l'Accord de 2022 – à noter [ED-2409/22 Rev. 3](#)

La Directrice exécutive fera rapport sur l'état d'avancement en ce qui concerne les signatures et le dépôt des instruments de ratification, d'acceptation et d'approbation de l'Accord de 2022.

7.2 Groupe de travail pour l'entrée en vigueur de l'Accord de 2022 – à noter verbal

Le Président du Groupe de travail pour l'entrée en vigueur de l'Accord de 2022 rendra compte des progrès réalisés.

8. Rapport des réunions des comités et autres organes

8.1 Comité commun – à noter verbal

Le Président du Comité commun fera rapport.

8.1.1 Mise à jour de la liste des agents exportateurs, de ports et de codes OIC – mise à jour sur les agents et les codes OIC – à examiner et, le cas échéant, à approuver [JC-30/26 Rev. 1](#)

8.1.2 Prix indicatif composé et prix de groupe de l'OIC : Part de marché et pondération de chaque groupe, en vigueur à compter du 1 octobre 2026 (mise à jour biannuelle) – à examiner et, le cas échéant, à approuver [JC-33/26](#)

8.1.3 Évaluation des propositions pour des initiatives de l'OIC en vue de leur inclusion dans le Programme des activités pour l'année caféière 2026/27 – à examiner et, le cas échéant, à approuver [ICC-142-4](#)

8.2 Groupe de discussion sur le café de spécialité – à noter verbal

La Directrice exécutive fera rapport. Un représentant de l'Association des Cafés de Spécialité (SCA) fera une présentation.

9. Questions financières et administratives

9.1 Comité des finances et de l'administration – à noter à suivre

Le Président du Comité des finances et de l'administration rendra compte de la réunion du Comité, y compris la situation financière.

9.2 Rapport sur le recouvrement des contributions des Membres ayant des arriérés – à noter à suivre

Le Président du Comité des finances et de l'administration fera rapport.

9.3 Projet de budget administratif de l'Organisation pour l'exercice 2026/27 – à examiner et, le cas échéant, à approuver à suivre

Le Président du Comité des finances et de l'administration fera rapport.

9.4 Répartition des voix pour le calcul des contributions pour l'année caféière [ICC-142-3](#) 2026/27 – à examiner et, le cas échéant, à approuver

Les documents contenant la base statistique de la répartition proposée des voix pour les Membres exportateurs et importateurs et la répartition des voix pour l'année caféière 2026/27 seront examinés par le Conseil.

9.5 Comptes du Fonds d'affectation spéciale pour l'exercice 2024/25 et rapport des vérificateurs – à examiner et, le cas échéant, à approuver [FA-405/26 Rev. 1](#)

9.6 Poste de directeur(trice) exécutif(ve) – Mandat 2027-2032 – à examiner verbal
Conformément à la décision prise par le Conseil lors de sa 141^e session, le Président du Comité des finances et de l'administration fera rapport.

10. Groupe de travail public-privé sur le café (GTPPC)– à noter

10.1 Nomination des « sherpas » du secteur public au sein du GTPPC pour la période 2026-2028 - à examiner et, le cas échéant, à approuver à suivre

10.2 Cadre réglementaire du secteur du café – à noter verbal
La Cheffe des opérations fera rapport.

11. Bureaux et comités

11.1 Président et Vice-président et composition des comités - à examiner et, le cas échéant, à approuver [WP-Council 358/26](#)

Les porte-parole des Membres exportateurs et importateurs présenteront leurs candidatures aux postes de Président, de Vice-président et de membres des comités.

11.2 Président et Vice-président du Conseil – à élire verbal
Conformément à l'article 10 de l'Accord de 2007, le Président et le Vice-président pour l'année caféière 2026/27 doivent être élus parmi les représentants des Membres exportateurs et importateurs, respectivement.

12. Pouvoirs – à examiner et, le cas échéant, à approuver verbal
Le Président examinera les pouvoirs avec l'assistance du secrétariat et fera rapport au Conseil

13. Réunions futures – à examiner verbal
Les Membres sont invités à proposer des sujets d'exposés qui pourraient être présentés lors de la prochaine session afin qu'ils puissent être inscrits à l'ordre du jour et apporter des améliorations aux dispositions prévues pour les réunions futures.

13.1 Conférence mondiale du Café – à examiner verbal
Les Membres sont invités à commencer les préparatifs de la 6^e Conférence mondiale du café.

14. Questions diverses – à examiner verbal

Séance de clôture verbal

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

[Accord international 2007 sur le Café](#)

[Plan d'action quinquennal de l'Organisation internationale du Café](#)

[Règlement de l'Organisation internationale du Café](#)

LETTRE TYPE DE POUVOIR

Instructions : Veuillez envoyer vos pouvoirs sur papier à en-tête à credentials@ico.org au plus tard le 21 août 2026.

[Date]

Mme Vanúsia Nogueira
Directrice exécutive
Organisation internationale du Café
222 Gray's Inn Road
Londres WC1X 8HB

142^e session du Conseil international du Café (Genève, Suisse, 28-30 septembre 2026)

Chère Mme Nogueira,

J'ai l'honneur de vous informer que [pays] sera représenté à la 142^e session du Conseil international du Café qui aura lieu le 28-30 septembre 2026 à Genève par les délégués ci-après :

[Nom] Représentant (une seule personne) (orateur)
[Titre]
[Organisation]
[Adresse électronique]

[Nom] Suppléant (orateur)
[Titre]
[Organisation]
[Adresse électronique]

[Nom] Conseiller(s) (observateurs silencieux)
[Titre]
[Organisation]
[Adresse électronique]

Veuillez agréer, Madame, les assurances de ma haute considération,

[Signature]*
[Nom]
[Titre]

** Doit être signé par les autorités compétentes du pays Membre (par exemple, le ministère approprié ou une instance gouvernementale du pays Membre, ou par un représentant de la mission diplomatique du Membre concerné, soit dans le pays où siège l'Organisation, soit dans le pays où la session a lieu).*

**MODÈLE D'AUTORISATION À REPRÉSENTER LES INTÉRÊTS D'UN MEMBRE
ET À EXERCER SON DROIT DE VOTE**

**Veillez envoyer vos pouvoirs sur papier à en-tête à
credentials@ico.org au plus tard le 21 août 2026.**

[Date]

Mme Vanúsia Nogueira
Directrice exécutive
Organisation internationale du Café
222 Gray's Inn Road
Londres WC1X 8HB

**142^e session du Conseil international du Café
(Genève, Suisse, 28-30 septembre 2026)**

Chère Mme Nogueira,

Je regrette de vous informer que le gouvernement de *[insérer le pays Membre]* ne sera pas représenté à Genève (Suisse), mais qu'il a autorisé *[insérer le nom d'un autre pays Membre]* à représenter ses intérêts et à exercer son droit de vote à la 142^e session du Conseil international du Café du 28 au 30 septembre 2026.

Veillez agréer, Madame, les assurances de ma haute considération,

[Signature]*

[Nom]

[Titre]

[Pays Membre]

** Doit être signé par les autorités compétentes du pays Membre (par exemple, le ministère approprié ou une instance gouvernementale du pays Membre, ou par un représentant de la mission diplomatique du Membre concerné, soit dans le pays où siège l'Organisation, soit dans le pays où la session a lieu).*

FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR LES OBSERVATEURS**142e session du Conseil international du Café****28-30 septembre 2026, Genève (Suisse)**Veuillez renvoyer ce formulaire à credentials@ico.org au plus tard le **13 août 2026**

Catégorie d'observateur (Cocher la case appropriée)	
• Pays non-membre ☐ • Organisation internationale ☐	• Association du CCSP ☐ • Autres (Veuillez préciser) ☐ -----

M. / Mme / Mlle : Prénom :

Nom :

Nom à inscrire sur le badge d'inscription :

Titre officiel :

Organisation / Société :

Adresse :

Pays :

Adresse électronique :

PROGRAMME PROVISOIRE DES RÉUNIONS ET ÉVÉNEMENTS
142e session du Conseil international du Café, 8e Forum des chefs d'entreprise et dirigeants
mondiaux et réunions connexes, 28-30 septembre 2026, Genève (Suisse) :
à la date de 18 septembre 2026*

Lundi 28 septembre		Ouvert à	Notes
08h00 – 08h30	Inscription		
08h30 – 09h30	Réunions de coordination des Membres exportateurs et importateurs	Membres de l'OIC	
Pause-café**			
10h00 – 12h30	Réunion du GTPPC réservée aux sherpas	Sherpas publics et privés du GTPPC	
Déjeuner***			
13h30 – 15h30	Séance à huis clos du secteur privé	Sur invitation uniquement	
13h30 – 15h45	Session du CIC	Membres de l'OIC et observateurs	
Pause-café**			
16h00 – 16h30	Ouverture du CIC	Membres de l'OIC et observateurs	
Pause-café**			
16h45 – 18h30	Événement organisé par la Plateforme suisse de café durable	Membres de l'OIC, observateurs et participants invités	
18h30 – 20h00	Réception organisée par la Suisse	Membres de l'OIC, observateurs et participants invités	
Mardi 29 septembre		Ouvert à	Notes
08h00 – 08h30	Inscription		
08h30 – 10h30	Session du CIC	Membres de l'OIC et observateurs	
Pause-café**			
11h00 – 13h00	Session du CIC	Membres de l'OIC et observateurs	
Déjeuner***			
14h00 – 15h30	Session du CIC	Membres de l'OIC et observateurs	
Pause-café**			
16h00 – 18h00	Session du CIC	Membres de l'OIC et observateurs	
18h00 – 19h30	Visite du Portail des Nations organisée par le gouvernement suisse, suivie d'un cocktail	Membres de l'OIC et observateurs	Aucune inscription n'est nécessaire. Point de départ : entrée du Centre de conférences

Mercredi 30 septembre		Ouvert à	Notes
08h00 – 08h30	Inscription		
08h30 – 10h30	Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux	Membres de l'OIC et observateurs	
Pause-café**			
10h50 – 12h40	Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux	Membres de l'OIC et observateurs	
Déjeuner***			
13h30 – 14h30	Séance de clôture du CIC	Membres de l'OIC et observateurs	

***Veuillez noter que le programme provisoire sera mis à jour au besoin sans que le présent document soit distribué de nouveau.**

**** Les pauses-café seront prises en charge par le pays hôte**

***** Les délégués sont chargés d'organiser eux-mêmes leur déjeuner et peuvent soit se rendre à la cafétéria du lieu de la réunion, qui sera ouverte pendant les séances, soit dîner dans les restaurants situés à proximité.**

INFORMATIONS GÉNÉRALES POUR TOUS LES VOYAGEURS CONDITIONS D'OBTENTION DE VISA ET D'ENTRÉE EN SUISSE

Informations générales pour tous les voyageurs

Les passeports doivent être valides pendant au moins trois mois après la date de départ prévue de l'espace Schengen et avoir au moins deux pages vierges restantes.

Les visas destinés aux délégués officiels de l'OIC seront gratuits.

Conditions d'obtention de visa et d'entrée en Suisse

En fonction de leur nationalité et du type de passeport dont ils sont titulaires, les délégués peuvent avoir besoin d'un visa pour se rendre en Suisse. Vous trouverez des informations détaillées sur les conditions d'obtention d'un visa à l'adresse suivante : [Prescriptions en matière de documents de voyage et de visas selon la nationalité \(Annexe CH-1, liste 1\)*](#).

Les demandes de visa doivent être déposées dans le pays de résidence du demandeur auprès de la représentation suisse compétente pour la circonscription consulaire concernée. Veuillez cliquer sur le lien suivant pour savoir où déposer votre demande : <https://www.swiss-visa.ch/ivis2/#/i210-select-country>.

Les délégués devant obtenir un visa sont invités à prendre rendez-vous auprès de la représentation suisse compétente bien à l'avance et au plus tard 20 jours avant la date prévue d'entrée dans l'espace Schengen.

Les délégués officiels ayant été personnellement invités à participer à la conférence peuvent bénéficier de procédures de visa simplifiées. Sur présentation d'une lettre d'invitation officielle délivrée par le Secrétariat de l'OIC, les demandes de visa seront traitées conformément aux obligations de la Suisse en tant que pays d'accueil et à la réglementation Schengen applicable.

Documents requis pour une demande de visa Schengen (court séjour)

- [Formulaire de demande de visa Schengen](#), dûment rempli et signé.
- Passeport en cours de validité (document de voyage reconnu par la Suisse, valable au moins trois mois après la date de départ prévue et délivré au cours des dix dernières années).
- Une photo d'identité récente.
- Une note verbale émise par l'État membre d'origine et/ou une lettre d'invitation de l'OIC (mentionnant le nom exact du demandeur ainsi que l'objet et la durée de son séjour).
- Justificatif d'une assurance maladie de voyage offrant une couverture minimale de 30 000 euros, valable dans l'espace Schengen (uniquement pour les titulaires d'un passeport ordinaire).
- Titre de séjour en cours de validité ou document équivalent (le cas échéant) garantissant le retour dans le pays de résidence.

L'ambassade ou le consulat peut demander des documents supplémentaires (par exemple, des réservations d'hôtel et de vol). Les demandes incomplètes peuvent entraîner des retards de traitement ; dans certains cas, cela peut empêcher la délivrance du visa à temps pour la date de voyage prévue.

S'il n'y a pas de représentation suisse dans le pays de résidence du demandeur, il peut exister un accord de représentation Schengen avec un autre État membre de l'espace Schengen, autorisant ce dernier à recevoir et à traiter les demandes de visa pour le compte de la Suisse. Dans ce cas, c'est l'État représentant qui

déterminera les documents requis et les délais applicables, et qui prendra la décision finale concernant chaque demande.

Système d'entrée et de sortie (EES)

Le système d'entrée et de sortie (EES), un système électronique centralisé mis au point par la Commission européenne afin d'enregistrer et de gérer les données d'entrée et de sortie des ressortissants de pays tiers entrant dans l'espace Schengen pour un séjour de courte durée ne dépassant pas 90 jours au cours d'une période de 180 jours, est entré en vigueur le 12 octobre 2025.

Ce nouveau système de contrôle aux frontières extérieures de l'espace Schengen vise à moderniser la gestion des frontières, à renforcer la sécurité et à améliorer l'efficacité des contrôles frontaliers grâce à la numérisation. Le système d'entrée et de sortie (EES) remplace l'apposition manuelle de cachets sur les documents de voyage et calcule automatiquement la durée des séjours de courte durée (< 90 jours) dans l'espace Schengen.

Le système d'entrée/sortie (EES) est déployé aux frontières extérieures des 29 pays de l'espace Schengen, y compris la Suisse.

Ce nouveau mécanisme, qui permet la collecte des documents de voyage, des empreintes digitales et des images faciales des ressortissants de pays tiers (à l'exception des cas précisés ci-dessous), est susceptible d'avoir une incidence sur les temps d'attente aux frontières à l'arrivée dans l'espace Schengen.

Personnes exemptées de la collecte de données dans le cadre de l'EES (liste non exhaustive) :

- Les chefs d'État et de gouvernement et les membres des gouvernements nationaux, ainsi que leurs conjoints et les membres de leurs délégations officielles qui les accompagnent lors de leurs déplacements, invités par les gouvernements des États membres ou par des organisations internationales à des fins officielles et dont l'arrivée et le départ ont été officiellement annoncés par la voie diplomatique ;
- Les monarques et autres membres éminents d'une famille royale, invités par les gouvernements des États membres ou par des organisations internationales à des fins officielles et dont l'arrivée et le départ ont été officiellement annoncés par la voie diplomatique ;
- Les titulaires d'une carte de légitimation du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) ;
- Les titulaires d'un visa de long séjour (type D) ;
- Les ressortissants suisses et de l'UE/AELE ;
- Les membres de la famille de ressortissants suisses qui ne sont ni citoyens suisses ni citoyens de l'UE/AELE et qui disposent d'un titre de séjour valable dans l'espace Schengen ;
- Les titulaires d'un titre de séjour suisse valable.

Pour les personnes dont les données seront collectées dans l'EES, aucune préparation n'est requise.

Des informations détaillées sont disponibles sur le [site web de l'EES de la Commission européenne](#).

Notifications concernant les participants de haut niveau et les personnalités de premier plan

La présence de vice-ministres, de ministres, de chefs d'État ou de gouvernement et d'autres représentants gouvernementaux de rang équivalent ou supérieur doit faire l'objet d'une notification officielle par les missions permanentes concernées à Genève auprès de la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève. Ces notifications doivent être transmises dès que possible et doivent inclure :

- le nom et la fonction du représentant de haut niveau ;
- la composition de la délégation accompagnatrice ;
- les détails relatifs à l'arrivée et au départ ;
- les informations relatives au vol ;
- toute exigence en matière de protocole, d'aéroport ou de sécurité.

LISTE DES HÔTELS – 142e session du Conseil à Genève (Suisse)

Classification	Hôtel	Distance à pied jusqu'au CIG	Transports publics jusqu'au CIG
*****	InterContinental Genève	5 min	Direct, 1 arrêt ou 2 min en bus
****	Hôtel Royal Genève	20 min	8–10 min (bus 5 jusqu'à Vermont)
****	Hôtel Eden Genève	15 min	8 min (bus 1 ou 25)
****	Hôtel Auteuil	18 min	8 min (bus 5 jusqu'à Vermont)
****	Hôtel N'vY	20 min	10 min (bus 1 ou 25)
***	Hôtel Les Nations	10 min	5 min (bus 8 ou 11)

Veillez noter que les participants sont chargés d'organiser et de prendre en charge les frais de transport entre l'aéroport, l'hôtel et le lieu de la réunion. Les délégués séjournant dans un établissement enregistré auprès de Genève Tourisme & Congrès ont droit à une carte de transport public gratuite. Veuillez cliquer [ici](#) pour plus de détails.

Les ressources suivantes pourraient également vous intéresser :

- [Guide pratique à l'intention des délégués participant à des conférences internationales](#), élaboré par le Centre d'accueil de Genève internationale.
- [Page web du Kiosque culturel des Nations Unies à Genève](#) – informations sur les événements culturels actuels et recommandations.
- [Portail des Nations « Together »](#) – une expérience immersive située à environ cinq minutes du CIG, permettant de découvrir l'histoire du multilatéralisme à Genève.
- [Guide touristique piéton de Genève](#) – circuits pédestres auto-guidés à travers la ville.